Le français trouvera-t-il des « langues partenaires »[1] au sein des institutions européennes ?

Roland DELRONCHE
rédacteur en chef de la revue *Dialogues & Cultures* (FIPF), président honoraire de la Société belge des professeurs de français (SBPF)

Introduction

La XXe Biennale a bien mis en lumière les enjeux du français au contact des langues partenaires en Afrique et au Canada. Mon exposé vise à nous ramener en Europe, au cœur même de l'Europe, dans les institutions de l'Union européenne, là où se joue en ce moment une partie importante pour l'avenir du français langue internationale et aussi pour l'avenir de l'enseignement de notre langue dans l'aire européenne non francophone et au-delà.

Cet exposé traitera des deux thèmes suivants :

- l'état des langues dans le contexte des institutions de l'Union européenne, leur évolution probable et les répercussions possibles de celle-ci sur l'enseignement des langues et la diffusion du français ;

- la possibilité pour le français de trouver au sein de l'UE (élargie) de trouver des langues partenaires en vue de sauvegarder le multilinguisme européen et de combattre l'hégémonie réductrice de l'anglais.

Nous essayerons d'esquisser quelques réponses à ces questions. Ce sont celles d'un observateur indépendant, européen convaincu, francophone (attaché à la langue française), enseignant de français et habitant Bruxelles, c'est-à-dire l'épicentre du maelström européen [2].

Le plurilinguisme, pierre de touche de l'UE

D'abord, un rappel rapide de la composition de l'UE et de ses institutions.

DOCUMENT 1. Présentation de l'UE (voir annexe 1)

L'UE repose sur le plurilinguisme dès sa création par les six États fondateurs : France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg, Belgique. Comme chaque État doit être traité sur un pied d'égalité, il faut respecter la liberté d'expression, et donc aussi la diversité linguistique.

À l'origine, il y avait donc quatre langues officielles et de travail : français, allemand, italien et néerlandais. Elles étaient aussi langues de travail, car, contrairement à la situation qui prévaut dans la plupart des institutions internationales, il n'est fait aucune différence entre les langues officielles et les langues de travail. Chaque élargissement territorial de l'UE. s'est doublé d'un élargissement linguistique. Ainsi, aux quatre langues se sont ajoutées l'anglais, l'espagnol, le portugais, le danois, le suédois, le finnois et le grec.

À ce jour, l'Union européenne possède 11 langues officielles : le finnois, le suédois, le danois, le néerlandais, l'allemand, l'anglais, le français, l'espagnol, le portugais, l'italien et le grec [3]

.

Langues officielles et langues de travail

Actuellement, les 11 langues officielles sont aussi langues de travail. En tant que langues officielles, elles « servent aux communications officielles entre les autorités communautaires (…) et les États membres… » En tant que langues de travail, elles sont aussi « en usage dans le fonctionnement interne des institutions communautaires ».

Contrairement aux autres organisations internationales, l'UE ne fait pas jusqu'ici de distinction entre langues officielles et langues de travail. Ainsi, l'UE est-elle l'organisation internationale qui compte le plus de langues de travail [4]. Mais qu'en est-il en réalité sur le terrain ? Nous répondrons à cette question en nous fondant sur le rapport de Michel Herbillon présenté le 11 juin 2003 à l'Assemblée nationale française.

Conseil

Pour les réunions politiques : interprétation intégrale dans toutes les langues officielles. Pour les réunions administratives : plus de souplesse, soit trois langues (anglais, français, allemand), soit deux (anglais, français).

Commission

Ses services utilisent trois langues de travail : l'anglais, le français et l'allemand.

Cour européenne de justice

Le français est la langue unique de délibéré. Toutes les pièces doivent être traduites en français [5].

Parlement

Dans les séances plénières et dans les séances de commissions, il y a interprétation active dans les 11 langues. Cela s'explique aisément : le Parlement européen est composé de députés (d'eurodéputés, selon le vocabulaire en vigueur) choisis pour leurs compétences politiques et non linguistiques, contrairement aux fonctionnaires. Linguistiquement comme politiquement, le Parlement est représentatif de l'ensemble de la population de l'UE. C'est un microcosme particulièrement intéressant à observer, reflet du macrocosme qu'est l'Union tout entière et préfiguration sans doute de sa physionomie linguistique de demain. Encore que l'UE de demain verra le problème des langues se complexifier par les prochains élargissements (2004). Nous reviendrons plus loin sur cette question.

DOCUMENT 2. Composition du PE (voir annexe 2)

Interprètes et traducteurs

Pour faire face à ses multiples tâches linguistiques, la Direction de l'interprétariat du Parlement européen disposait en 2000 de quelque 250 interprètes et d'une réserve d'environ 1 000 interprètes auxiliaires de conférence [6]. De plus, en 2000, elle comptait 733 fonctionnaires [7]

dont 432 traducteurs. Elle fait aussi appel à des traducteurs externes.

L'idée de limiter le nombre de langues au Parlement a été rejetée en 1999, parce que les citoyens députés doivent comprendre sans équivoque les propos tenus qui les concernent. Voici un extrait du rapport [8] élaboré à cette occasion :

L'idée et la pratique du multilinguisme sont une pièce maîtresse de l'architecture du Parlement européen. Reflet de la richesse et de la diversité d'une société européenne qui s'exprime au travers du Parlement et de ses membres, le multilinguisme est une source essentielle de légitimité démocratique du Parlement. Par conséquent, rien ne serait plus préjudiciable à cette légitimité qu'une décision qui ferait de la possession d'aptitudes linguistiques une condition pour accéder au statut de député du Parlement européen, suivre les délibérations de l'Assemblée ainsi que lire et comprendre ces décisions.

C'est un principe fort louable, mais comment résoudre alors les problèmes qui se poseront immanquablement et avec plus d'acuité lors de l'élargissement de 2004 ? Problèmes de

coûts, problèmes d'espace pour accueillir vingt et une cabines, problèmes de personnel (où trouver les traducteurs et interprètes formés en nombre suffisant ? [9]).

DOCUMENT 3. La formule (voir annexe 3)

Pour approcher cette situation de plus près, revenons au Parlement européen, là où le multilinguisme statutaire est réel, où chaque eurodéputé a le droit de s'exprimer dans sa propre langue, gage d'une véritable démocratie.

Au-delà de la théorie et des principes, voyons la réalité, la pratique quotidienne, quelles sont alors les langues utilisées ? C'est ce qu'ont essayé de préciser en 2002 Cornelia Streidt de l'Université technique de Dresde (enquête et dépouillement) et Marie-Hélène Billwatsch (rédaction finale) dans une recherche intitulée *Les Langues au Parlement européen, enquête sur l'usage des langues officielles par les eurodéputés* [10]. Ce sont les résultats de leurs investigations qui ont servi en partie de documentation pour le présent exposé. Leur étude est d'autant plus intéressante qu'elle permet une comparaison avec un travail antérieur de Michael Schlossmacher [11] de l'Université de Bochum, en 1995.

DOCUMENT 5. Première page de l'enquête

Quelques mots sur l'enquête

Nous ne nous appesantirons pas sur les procédures de l'enquête. On conçoit les difficultés qu'ont pu rencontrer les chercheurs quand on sait qu'elle porte sur un ensemble de 626 sujets, les eurodéputés de quinze pays différents et que ceux-ci se partagent onze langues différentes et ont un emploi du temps très chargé. Selon les auteurs de l'enquête, 86,6 % ont pu être touchés, mais le nombre de réponses ne représente que 27 % de l'ensemble. On peut cependant être circonspect quand la recherche affirme que ce résultat offrirait « un bon échantillonnage » et que, seule restriction avouée, les germanophones seraient « surreprésentés par rapport aux francophones ». Contentons-nous cependant des renseignements collectés, faute de mieux.

DOCUMENT 6. Communication orale (voir annexe 4)

La recherche de 2002 montre que les députés s'expriment d'une façon générale le plus souvent en anglais (29 %), puis en allemand (23 %), puis en français (17 %), alors que dans la recherche de 1996, l'anglais occupait la première place devant le français, l'allemand ne venant qu'en troisième position avec 7 %.

Dans la communication avec les Directions générales et la Commission, 40 % se font en anglais, 30 % en français, 15 % en allemand. Proportions en 1994 : 40 % en anglais comme en français.

Dans les situations informelles (conversations non officielles), la langue qui prédomine est l'anglais (40 %) devant le français et l'allemand (20 % chacun).

DOCUMENT 7. Communication écrite (voir annexe 5)

L'anglais est en tête (28 %), suivi de l'allemand (25 %) et du français (19 %) d'une façon générale.

Dans la communication avec les Directions générales et la Commission, l'anglais vient en tête (20 %) suivi de près par le français. L'allemand vient loin derrière.

Les communications des députés avec les Directions générales se font de préférence en anglais et en français (+ ou – 30 %). 5 % en allemand.

Conclusions de l’étude

Pour l’oral : En tant que langue étrangère, l’anglais se distingue nettement, suivi par le français… En résumé, bien que l’anglais ait gagné du terrain au fil des années, le français conserve une place tout à fait honorable.

Pour l’écrit : L’anglais et le français en tant que langues étrangères dominent la communication écrite au sein du Parlement européen. L’anglais a sans aucun doute la position la plus forte. Le français en seconde place obtient un meilleur résultat que dans la communication orale ; l’allemand, devancé par le français, occupe le troisième rang.

L’enquête révèle aussi que lors des travaux parlementaires, lorsqu’il n’y a pas d’interprètes, les membres doivent se mettre d’accord sur le choix d’une langue. Dans la plupart des cas, c’est l’anglais, rarement le français. *Au fil des années, le recours à l’anglais s’est renforcé, surtout au détriment du français, de l’allemand et de l’espagnol*
.

L’emploi des langues entraîne des querelles internes. Le

témoignage ci-dessous de Hervé Lavenir de Buffon, fondateur des Comités pour le français langue européenne, n'est sans doute pas, à notre avis, tout à fait objectif, mais il lève un voile sur cet aspect polémique.

L'Europe des Six, celle des fondateurs connaissait la paix linguistique. Tout a changé avec l'admission de la Grande-Bretagne en 1973. La température et la pression montent au sein des institutions européennes. Les escarmouches y sont devenues quotidiennes. Le malaise s'y est installé, du fait, surtout, de certains hauts fonctionnaires britanniques. On ne compte plus venant du camp anglophone, les manquements flagrants aux engagements pris par les Anglais quand il s'agissait d'être admis. Ni les violations de règlements ou des usages établis, ni les fausses raisons, les coups tordus – pannes de micro ou de machine au bon moment, manque de papier ou grippes soudaines d'interprète ou de traducteur… Pourquoi ? Pour ne pas traduire ou imprimer en d'autres langues que l'anglais. Et parvenir à l'imposer comme la langue qui serait unanimement connue, préférée, adoptée – ce qui est rigoureusement faux, tous les sondages effectués dans les administrations européennes le prouvent. Seulement, pour les tenants de l'anglais…, tous les mauvais procédés sont bons. Que ce soit pour ne pas engager de fonctionnaires autres que « de langue anglaise », pour rejeter – illégalement – les réponses à des appels d'offres non rédigées en anglais, pour imposer l'informatique en anglais, ou encore

pour forcer des fonctionnaires habitués à travailler en français ou en d'autres langues à le faire désormais en anglais. Je n'exagère pas...

Avec, bientôt, plus de 400 millions d'habitants, avec son niveau de développement, avec sa puissance intellectuelle, scientifique et économique, avec ses prolongements de souveraineté et d'influence dans le monde, bref, avec sa puissance potentielle et en devenir, l'Europe est un enjeu vraiment gigantesque. Pour les États-Unis, il s'agit de la « contrôler », tout autant que le pétrole de l'Arabie, de l'Irak, de l'Asie centrale. La guerre des langues va donc se poursuivre.

En conclusion, les indices que révèlent ces enquêtes récentes indiquent clairement que la langue anglaise occupe la première place dans les institutions européennes. De 1994 à 2000, sa prédominance s'est encore affirmée [12]. Qu'en sera-t-il quand les dix nouveaux États entreront dans l'UE en 2004 ? Sans être grand prophète, on peut prévoir que l'importance de l'anglais sera encore renforcée, le français pourrait ou devrait apparaître alors comme le premier rempart du respect du plurilinguisme.

À la recherche d'une solution au Parlement européen Vers le choix de langues de travail

Devant la lourdeur financière et pratique résultant du plurilinguisme total des langues de travail surtout à l'approche du prochain élargissement, la solution d'en limiter le nombre en vue d'améliorer l'appareil institutionnel est de plus en plus évoquée. Notamment par Viviane Reding, commissaire (ministre) européen de l'éducation et de la culture, dans *Le multilinguisme : une chance pour l'Europe*
, conférence d'ouverture de l'Année européenne des langues (2001). Les citoyens de l'UE, eux, pourront toujours s'exprimer dans la langue (officielle) qu'ils choisissent.

Le problème le plus urgent pour le PE est celui des langues de travail. L'enquête a posé une série de questions à ce propos. Qu'en pensent les eurodéputés ?

DOCUMENT 8. Pour ou contre le maintien (voir annexe 6)

On constate que, de 1994 à 2000, le nombre de députés partisans du maintien de la situation actuelle a augmenté de 51 à 65 %. Cette hausse est sans doute due au dernier élargissement qui a amené au PE des députés grecs, danois et portugais qui ne voudraient pas voir leurs langues évincées.

Une autre question portait sur les langues à choisir au cas où il faudrait réduire le nombre de langues de travail. En ce cas, la préférence irait au trio « anglais, allemand, français » devant la formule « anglais, allemand, espagnol, français, italien » et « anglais, français, allemand, espagnol ».

Tous les questionnés souhaitent que l'anglais fasse partie des langues de travail. Il en va de même pour le français, qui n'est toutefois pas mentionné par les Danois, partisans de l'anglais comme langue unique. L'allemand est choisi par 75 % des députés et l'espagnol par plus de 50 %.

Une autre solution proposée serait le choix d'une langue « neutre », qui ne serait la langue maternelle d'aucun pays de l'UE. L'espéranto, cette langue artificielle créée par le docteur Lejzer Ludwik Zamenhof, obtient 10 % des voix, à condition qu'il se combine avec d'autres langues. Le latin, comme langue unique de travail, n'obtient que 4 % des suffrages.

Conclusion des auteurs de l'enquête sur ce chapitre : *un scrutin à l'heure actuelle pourrait bien mener à un régime linguistique avec trois ou cinq langues*
.

Ambivalence vis-à-vis de l’anglais

Un élément qui fait préférer le plurilinguisme originel est la crainte que l’anglais devienne langue unique de travail de l’UE. Dans ce dernier cas, il y aurait une forte probabilité pour qu’à terme cette langue de travail devienne « la » langue de l’UE.

Il existe une contradiction quand on considère, d’une part, la place prise déjà à l’heure actuelle par l’anglais et, d’autre part, certains sentiments de méfiance vis-à-vis du Royaume-Uni et de sa langue [13]. La Grande-Bretagne est considérée comme un pays peu animé par l’esprit européen (plus atlantique qu’européen) et adopter l’anglais renforcerait encore l’américanisation qui gagne de plus en plus l’Europe sous de multiples aspects, notamment économiques et culturels (cinéma, par exemple). Comme le remarque Jacques Darras, *le monde contemporain vit contradictoirement dans l’espoir inouï que s’amplifie notre confort matériel* (américanisation), *mais dans la crainte non moins tenace que l’uniformité s’empare à jamais de nos esprits* (exception culturelle).

Pour se rendre compte de l’importance prise par l’anglais, quittons pour un instant le PE et envisageons la situation

générale. Plaçons-nous à l'échelle des citoyens. Voici un document sur « les compétences linguistiques des citoyens de l'UE » établi par les institutions européennes, elles-mêmes.

DOCUMENT 10. Les compétences linguistiques des citoyens de l'UE (voir annexe 7)

Comment le prochain élargissement va-t-il modifier ces données ?

En 2004, le prochain élargissement programmé verra l'entrée des trois pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie), de la Pologne, de la République tchèque, de la Slovaquie, de la Hongrie, de la Slovénie, de Malte et de Chypre et introduira donc dix nouvelles langues officielles [14]. Quelle sera l'attitude de ces nouveaux membres à l'égard des langues ? Les considérations suivantes de Marie Fenclová, une collègue tchèque peut nous aider à le comprendre :

Pour ce qui est des langues et de leur enseignement, les tendances qui caractérisent la globalisation se manifestent partout, mais elles se présentent réellement d'une façon spécifique et plus précaire dans les pays dits postcommunistes. Maintenant on sait bien dans ces pays (et entre autres dans le mien — la République tchèque) que la mondialisation se traduit par un changement brusque dans la proportionnalité des

langues enseignées et par une uniformisation. Il y a quelques années, après le changement du régime (1989), nous en étions fort surpris. En effet, derrière le rideau de fer, nous étions tous égaux devant le grand frère — et sa langue. Paradoxalement, dans l'ombre de la langue russe obligatoire (qui n'en était pas responsable, elle-même!), une relative diversité de choix d'autres langues fleurissait. Presque personne ne se doutait des processus uniformisants que la chute du rideau de fer allait déclencher. Personne n'imaginait que l'obligation du russe se verrait bientôt remplacée par une autre obligation — obligation volontaire — celle de la langue du « monde mondialisé » [15].

Tout ceci nous permet de croire que l'élargissement renforcera encore la prédominance de l'anglais, en réaction contre la « babélisation » et l'hémorragie financière. Pour cette dernière, c'est le point de vue d'István Fodor qui écrit : *Si l'on concentrait ses efforts sur une seule langue véhiculaire européenne comme l'était autrefois le latin, d'énormes économies tant sur le plan pécuniaire qu'intellectuel pourraient être réalisées qu'il serait loisible de diriger vers des objectifs jusqu'ici négligés. Il faut, après discussions et recherches théoriques, trouver une solution à la question de la langue commune européenne*
.

Des mesures en faveur du français

La diminution de l'importance relative du français dans les

institutions européennes a provoqué une réaction de la France, et accessoirement des autres pays francophones. Cette réaction poursuit deux buts : défendre l'utilisation du français et sauvegarder le plurilinguisme.

Par exemple, dans les réunions, les représentants de la France doivent s'exprimer en français, même s'il n'y a pas d'interprétation [16], il faut exiger que les appels d'offre ou d'annonces de recrutement seulement en anglais soient proscrits.

Avec l'Agence internationale de la Francophonie (AIF), les pays francophones mettent en œuvre un plan pluriannuel en faveur du développement de la langue française dans le contexte pluriculturel et plurilingue des institutions de l'UE.

Par exemple, la formation en français des diplomates et des fonctionnaires des pays candidats à l'adhésion ainsi que des fonctionnaires de l'UE.

De l'avis [17] du directeur général de l'élargissement à la Commission européenne, Eneko Landaburu Illaramendi, les

problèmes rencontrés par le français sont liés à la complexité de la langue, tant à l'oral qu'à l'écrit. Ils sont importants mais pas insurmontables. Si on n'y prend garde, ils risquent à terme de favoriser l'unilinguisme généralisé en mauvais anglais et de faciliter la diffusion d'une sorte de pensée unique. Ils entraîneraient un déséquilibre politique en faveur des fonctionnaires et experts anglophones. Pour surmonter ces handicaps, les francophones doivent :

- s'exprimer en français ;
- accepter les particularités linguistiques de tous ceux qui s'expriment en français ;
- apprendre ou pratiquer l'allemand, l'italien ou l'espagnol (la bonne connaissance de l'anglais est un avantage) ;
- éviter le franglais communautaire… [18]

Réflexions en guise de conclusions [19]

Du point de vue de l'Union européenne, l'UE est, malgré elle, confrontée au problème délicat d'abandonner – au moins dans certains contextes (langues de travail) – le plurilinguisme intégral qu'elle a prôné jusqu'ici. Ce pas devrait être franchi avant l'intégration des nouveaux pays candidats, sous peine

d’anarchie linguistique menant à la paralysie.

Du point de vue du français au sein de l’UE, dans cette « guerre des langues » (expression sans doute impropre, mais entrée dans l’usage), la situation du français reste satisfaisante, mais en déclin, déclin que pourraient encore accentuer les élargissements prévus en 2004 et plus tard. Cette situation peut être renforcée par une série de mesures. Le français devrait se trouver des partenaires pour défendre un plurilinguisme adapté contre la tendance monopolistique uniformisante de l’anglais, porte ouverte à une américanisation croissante. À notre connaissance, des démarches (du moins sur le plan officiel) n’existent pas.

Du point de vue de l’enseignement, dans ce contexte et pour l’avenir, l’enseignement des langues prend une importance accrue. Nous considérons avec Nyborg, que
la langue est un instrument de pouvoir, quelle que soit la situation : plurilinguisme ou unilinguisme
.
Dans le cas de l’unilinguisme, ceux qui maîtrisent parfaitement la langue, et avant tout les locuteurs « natifs », seront toujours privilégiés par rapport à ceux qui n’en ont pas une bonne connaissance et qui, à cause de leur accent ou de leur culture, ne pourront lutter à armes égales dans les débats.

Dans le cas du plurilinguisme, ce sont les polyglottes qui sont avantagés. Cette alternative est, de l'avis de S. Wright [20], préférable à l'unilinguisme parce que le *plurilinguisme permet une ouverture d'esprit capable de construire des ponts et des coalitions entre les divers groupes* .

Les professeurs devont favoriser l'apprentissage des langues, de toutes les langues et pas seulement de l'anglais [21] .

Comme l'anglais est généralement la première langue étrangère des systèmes d'enseignement des États membres non anglophones (le français [32 %] venant en deuxième lieu devant l'allemand [18 %]), il existe une tendance à promouvoir la diversité dans l'apprentissage des langues. Diversité perçue comme une réaction à l'anglicisation. Elle se matérialiserait dans l'obligation d'apprendre au moins deux langues étrangères pendant le cursus scolaire. Dans certains pays

comme l'Irlande, l'Italie et la Grèce, on n'enseigne encore qu'une seule langue étrangère.

Ne nous berçons toutefois pas d'illusions, comme l'écrit le Catalan Michel Siguan, *la présence de diverses langues dans un même espace social a beau favoriser l'apparition de personnes bilingues, dans l'ensemble de la société leur nombre est relativement restreint, et il est appelé à le demeurer malgré la diffusion des langues étrangères* .

Quel sera l'avenir ?

L'alternative pour l'emploi des langues dans les institutions de l'UE sera :

- soit un multilinguisme « à géométrie variable » reposant, d'une part, sur toutes les langues officielles pour les grands débats et, d'autre part, sur trois langues de travail (parmi lesquelles figurerait le français) ;
- soit, sous le couvert d'un multilinguisme général, le glissement vers un unilinguisme, qui ne pourrait être qu'anglophone.

Devant l'incertitude du choix,. nous terminerons cet exposé par

une citation en forme de point d'interrogation. Elle est tirée de La *Recherche de la langue parfaite* de Umberto Eco : « À la fin de sa longue recherche, la culture européenne se trouve face à la nécessité urgente de trouver une langue véhiculaire qui en recompose les fractures linguistiques, aujourd'hui plus encore qu'hier. Mais l'Europe est obligée de tenir compte aussi de sa vocation historique, celle d'un continent qui a engendré des langues différentes, dont chacune, même la plus périphérique, exprime le "génie" d'un groupe ethnique, et demeure le véhicule d'une tradition millénaire. Est-il possible de concilier la nécessité d'une langue véhiculaire unique avec celle de la défense des traditions linguistiques ? »

Bibliographie

Streidt, Cornelia et Billwatsch, Marie-Hélène, *Les Langues au Parlement européen, enquête sur l'usage des langues officielles par les eurodéputés*
, Bruxelles, Maison de la Francité, 2002.

Cet ouvrage contient une bibliographie de base fort riche. On pourrait ajouter quelques titres :

Calvet, Louis-Jean, « Le versant linguistique de la mondialisation » in Français 2000 n° 173/174, septembre 2001.

« Casse-tête linguistique » in *Le français dans le monde* n° 326, mars-avril 2003.

Chaudenson, Robert, *Mondialisation, la langue française a-t-elle encore un avenir ?* Institut de la Francophonie / Didier érudition, 2000.

Hagège, Claude et Fodor, István, *La Réforme des langues* – histoire et avenir, 5 vol. 1983-1990

Maurais, Jacques, La Crise des langues, Paris, Le Robert, s.d.
Langue nationale et mondialisation : enjeux et défis pour le français, Québec, 1994.

Siguan, Michel, L'*Europe des langues*, Sprimont, Mardaga, 1996.

Truchot, Claude (sous la direction de), *Le Plurilinguisme européen*, Paris, Champion, 1994.

Sites

www.europa.eu.int/
www.europarl.eu.int/
www.diplomatie.gouv.fr/

Notes

1. Que signifie « langue partenaire » ?

Si on se réfère au *Nouveau Petit Robert* (2001), le mot « partenaire », enregistré seulement comme substantif présente 4 sens fort proches :

- Personne avec laquelle quelqu'un est allié contre d'autres. Exemples *: partenaires au bridge.*
- Personne associée à une autre pour la danse, dans un exercice sportif ou professionnel. Exemple : *partenaire d'un patineur* .
- Personne qui a des relations sexuelles avec une autre.

- Collectivité avec laquelle une autre collectivité à des relations ou des échanges. Exemple : *nos partenaires européens* .

Remarquons que le *Nouveau Petit Robert* en ma possession enregistre partenaire seulement comme nom et non comme adjectif comme dans l'expression « langue partenaire ».

Quel est le sens exact du mot « partenaire » dans l'expression « le français et les langues partenaires » ?

Le français aurait-il ou a-t-il des langues qui seraient ses alliées contre d'autres (sens n° 1) ?

Le français aurait-il ou a-t-il des langues qui seraient (ou pourraient être) ses associées dans certains contextes ou certaines circonstances (sens n° 2) ?

Le français a-t-il des relations ou des échanges avec d'autres langues (sens n° 4) ? Ceci me paraît une tautologie.

Quelle que soit l'acception de partenaire dans l'expression « le français et les langues partenaires », il me semble qu'il faille sous-entendre que, dans certains contextes, entre autres dans son effort pour se maintenir et se développer sur divers plans, le français peut et doit compter avec et sur d'autres langues. Ce qui implique aussi que ce partenariat a ses limites, qu'il ne s'agit pas nécessairement d'une association permanente du français avec d'autres langues, mais plutôt – au fil des situations dans le jeu (on parle aussi de guerre) des langues pour augmenter leur audience – d'alliances occasionnelles et limitées. Comme, par exemple, au tennis où deux joueurs peuvent être tantôt partenaires en double et tantôt adversaires en simple. [RETOUR]

---

2. On fait souvent rimer Bruxelles et Babel. [RETOUR]

---

3. Soit du point de vue des familles de langues :

- 1 langue finno-ougrienne : le finnois ;
- 1 langue hellénique : le grec ;
- 5 langues germaniques : l'allemand, l'anglais, le danois, le néerlandais, le suédois ;
- 4 langues romanes : le français, l'italien, l'espagnol, le portugais. [RETOUR]

---

4. Les Nations unies reconnaissent six langues officielles : l'anglais, le français, l'espagnol, le russe, le chinois et l'arabe. [RETOUR]

---

5. Le choix de la langue n'est pas neutre sur le fond : l'utilisation du français signifie en effet que les juges s'appuient sur une tradition de droit continental alors que le recours à l'anglais, la langue de la *Common law*, conduirait probablement à des évolutions sensibles de la jurisprudence communautaire (Herbillon). [RETOUR]

6. La masse de papier utilisée chaque mois par la Commission pour traduire l'ensemble des documents représente près de la moitié de la surface du Luxembourg et 1,3 million de pages sont traduites chaque année par le service de traduction de la Commission. Le Service commun interprétation et de conférence (SCIC) est la plus grosse machine à interpréter au monde puisqu'il organise annuellement près de 11 000 réunions et mobilise chaque jour plus de 700 interprètes qui gèrent 110 combinaisons linguistiques et bientôt 420. Face à ces chiffres impressionnants, le coût budgétaire est, contrairement aux idées reçues, relativement peu élevé. En effet, le cumul des coûts liés à l'interprétation et à la traduction de l'ensemble des institutions communautaires ne représente que 2 euros par an et par citoyen. L'argument budgétaire n'est donc pas pertinent pour s'opposer à une extension du régime linguistique aux nouvelles langues de l'Union (Herbillon). [RETOUR]

7. L’Office européen de sélection du personnel a décidé que les candidats fonctionnaires des nouveaux États membres devront passer le concours d’entrée en anglais, en français ou

en allemand. Une enquête montrerait que dans ces pays la connaissance d'une deuxième ferait la part très belle à l'anglais (92 %), devant l'allemand (38 %) et le français (27 %). *La Gazette de la presse francophone*, n° 110, mars-avril 2003. L'avis de concours du 22 mai 2003 a enregistré 37 908 candidats.
[RETOUR]

---

8. M. COT, *Rapport final du Groupe de travail sur le multilinguisme dans la perspective de l'élargissement*, Parlement européen, 1999, p. 3.
[RETOUR]

---

9. D'où l'idée de passer par une ou plusieurs langues pivots (appelées aussi langues relais). Madame Olga Cosmidou, directrice de l'interprétation à l'UE, a déclaré : « Quand il le faudra, nous aurons recours à une langue pivot, si possible jamais à deux » (voir La Gazette de la presse francophone n° 111 de mai-juin 2003). On devine que cette langue serait l'anglais, d'où une méfiance légitime des opposants au « tout

anglais ». C’est l’avis de Eneko Landaburu Illaramendi, directeur général de l’élargissement à la Commission : « L’utilisation systématique d’une seule langue pivot dans les interprétations présenterait des dangers en risquant d’aboutir à brève échéance à un monolinguisme généralisé ». Il faut donc recourir à plusieurs langues relais. Selon Roger Vancampenout, l'interprétation multilingue s'appuierait sur trois “langues pivots” relayant l'interprétation vers les ou à partir des autres langues et la traduction des documents importants serait disponible dans au moins trois langues de travail, qui seraient le français, l'allemand et l'anglais (Carte blanche). [RETOUR]

---

10. Bruxelles, Maison de la Francité, 2002. [RETOUR]

---

11. *Die Amtssprachen in den Organen des Europäischen Gemeinschaft : Status und Fonktion*, Francfort s/Main, Lang, 1996, coll. « Duisburgert Arbeiten zur Sprach-und Kulturwissenschaft », n° 25.
[RETOUR]

12. L'évolution de la situation est préoccupante, essentiellement depuis l'élargissement de 1995 à l'Autriche et aux pays scandinaves, qui s'est traduit par un décrochage entre l'anglais et le français au sein des institutions. En 1986, 58 % des documents de la Commission étaient rédigés initialement en français contre à peine 30 % en 2001, avec une situation encore plus défavorable au Conseil. L'anglais fut la seule langue utilisée lors des négociations d'adhésion avec les pays candidats alors qu'une enquête statistique portant sur les 162 observateurs des pays candidats au Parlement européen révèle que leur première langue étrangère est à 82 % l'anglais, à 14 % l'allemand et à seulement 4 % le français (Herbillon). [RETOUR]

13. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), qui réunit les parlements de 62 pays francophones a publié récemment une « Déclaration de Strasbourg ». Elle *demande instamment à la Convention pour l'avenir de l'Europe*, que préside le Français Giscard d'Estaing, *de faire des propositions sur le régime linguistique des institutions de l'Union européenne.*

Elle exige que
le français garde toute sa place dans l'UE, tant comme langue de travail interne que comme langue des relations internationales
(AFP). Ce qui n'a pas été fait.
[RETOUR]

---

14. Le letton, le lituanien (deux langues baltes), le polonais, le tchèque, le slovaque, le slovène (quatre langues slaves), l'estonien, le hongrois (deux langues finno-ougriennes), le maltais (langue sémitique). [RETOUR]

---

15. Les témoignages de ce type sont nombreux. Selon le professeur Hans Juergen Krumm de l'Université de Vienne, *matière obligatoire à l'époque communiste, le russe s'est effondré depuis 1989 au profit de l'anglais, qui jouit d'un statut de langue mondiale, et de l'allemand*
. Depuis lors, l'anglais a nettement dépassé l'allemand. Selon le professeur Rudolf De Cillia de l'université de Vienne, la langue française a peu profité du déclin russe et ne joue qu'un rôle

marginal en Europe centrale, sauf en Roumanie, et dans une moindre mesure en Bulgarie, deux pays membres de la Francophonie.
Si le multilinguisme est un élément important de l'héritage européen, il est temps de réagir
(AFP).
[RETOUR]

---

16. Voir le site : www.diplomatie.gouv.fr [RETOUR]

---

17. Cf. *Le Français, langue du monde,* OIF, L'Harmattan, 2003. [RETOUR]

---

18. Et nous ajouterions le « bruxellish », sorte d'anglais hybride devenu véritable outil de communication (Andréa Benda). [

RETOUR]

19. D’un point de vue global, l’évolution des langues au sein de l’UE illustre bien le modèle gravitationnel décrit par Louis-Jean Calvet. Au centre, une langue hypercentrale : l’anglais. Autour plusieurs langues supercentrales : l’allemand, le français et peut-être l’espagnol ou d’autres… Puis des langues centrales comme le néerlandais, le grec, le danois… Enfin des langues périphériques comme le catalan, le basque, le gaélique, le frison… [RETOUR]

20. S.Wright, *Community and Communication*, Mutual Matters LTD, 2000, p. 155.
[RETOUR]

21. Partant du principe qu'il faut promouvoir l'enseignement des langues, l'UE avait déclaré l'année 2001 *Année européenne des langues* pour sensibiliser les citoyens, et spécialement les jeunes, à la nécessité d'apprendre d'autres langues européennes que leur langue nationale.

Cette action visait cinq objectifs :

- montrer la richesse et linguistique de l'UE ;
- encourager le mutilinguisme ;
- montrer les avantages d'être compétent dans plusieurs langues ;
- encourager l'apprentissage des langues tout au long de la vie ;
- mieux informer sur les méthodes d'apprentissage des langues.

Nous n'avons pas de données sur les résultats de cette campagne. [RETOUR]